

# VILLI DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0046-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 avril 2023

#### Délibération n° 4

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

<u>Date de la Convocation</u>: vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :

<u>Date de publication en ligne :</u> 14/04/2023

### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration:

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur: Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet : Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics

Locaux (CCSPL) - année 2022

Rapporteur: Michel CHAPUIS

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Municipal, les travaux de l'année précédente.

Le 23 septembre 2022, la CCSPL a émis un avis favorable sur la modification de l'article 9 de son règlement intérieur portant sur la présentation à son assemblée délibérante avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Les travaux ont porté en 2022 sur l'examen :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0046-DE

- du bilan d'activité de la Cuisine en Velay,
- du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération,
- des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité de l'eau, sur la gestion et l'exploitation de la distribution publique d'électricité, de gaz.

Il vous est proposé, de prendre acte du compte-rendu qui retrace les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2022.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

### Le Conseil Municipal:

- PREND ACTE de la communication du compte-rendu des travaux réalisés par la

Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de

l'année 2022.

#### LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 6 avril 2023, Le Secrétaire de séance, LONJON Roland, Conseiller municipal. Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril 2023